

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20260416-2026-04-16D02-DE

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 09

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Publication : 17/04/2026

Le président,
Gilles VINCENT

L'an deux mil vingt-six et le 16 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.

Présents : M. VINCENT Gilles, président - Mme VIENOT Véronique - Mme ESPOSITO Annie - Mme DEMIERRE Colette - Mme MATHIVET Séverine - Conseillers municipaux, - Mme MARECHAL Christine - Mme BROGLY Valérie - Mme PLEUCHOT Patricia - membres.

Absents excusés : Mme FERREOL Hélène - Mme MAIS Chantal - Mme BEZOMBES Marie-Lou

Pouvoir : Mme FERREOL Hélène à Mme VIENOT Véronique

Secrétaire de séance : Mme BROGLY Valérie

2 - ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Après l'installation du conseil d'administration du CCAS, par monsieur le maire, président, celui-ci indique que :

- Vu l'article R.123-27 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président ».
- Considérant que monsieur le président du CCAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ;
- Considérant que **madame Véronique VIENOT**, nommée adjointe déléguée aux affaires sociales et aux personnes âgées par arrêté de délégation du Maire rendu exécutoire le 2 avril 2026, élue membre du CCAS par délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026, s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente du CCAS ;
- Autres candidatures enregistrées : NEANT
- Conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du vice-président(e) à bulletins secrets ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré

DECIDE :

- **Mme Véronique VIENOT, adjointe déléguée aux affaires sociales et aux personnes âgées, membre élue du CCAS :**
 - Pour : 9 voix
 - Contre : 0 voix
 - Blancs : 0

Le conseil d'administration, au vote secret, désigne madame Véronique VIENOT en tant que vice-présidente du CCAS.

Pour extrait conforme, le 17 avril 2026.

Signé :
Le président,
Gilles VINCENT